

Guide du porteur de projet

Mandat 2024-2028

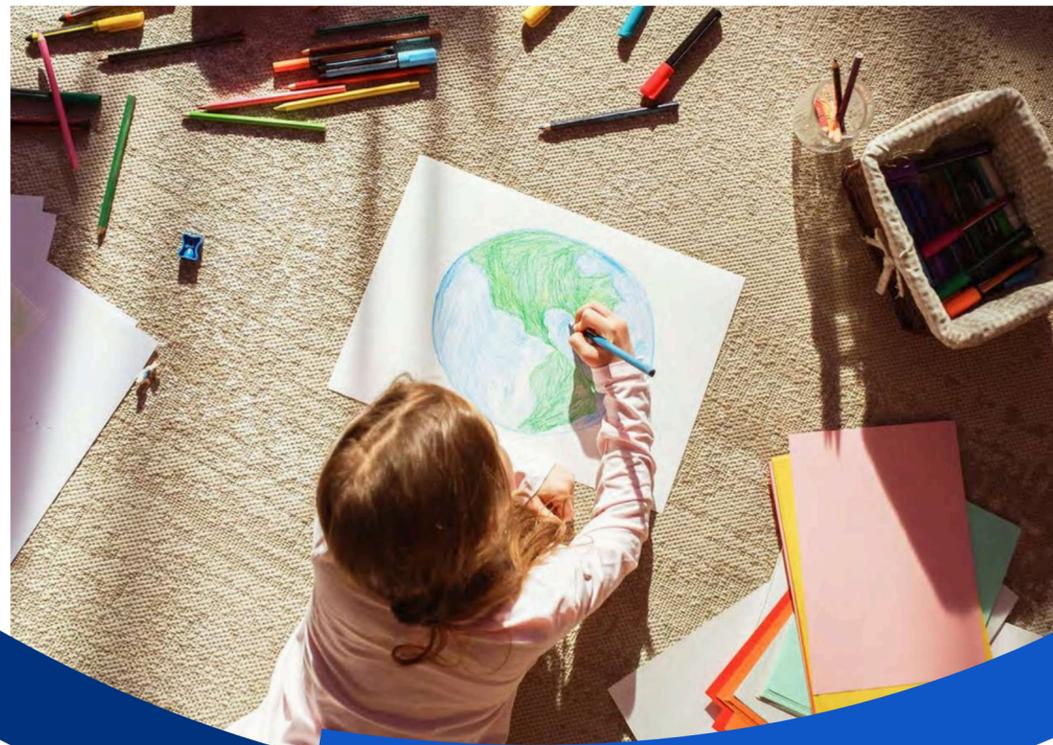
Éclairons *les avenir*s



Éclairons *les avenirs*

Nos axes d'intervention

La Fondation groupe EDF agit pour construire un monde plus durable et plus juste. Alors que trop de gens peinent à trouver leur place dans la société qui a pourtant besoin de tous les talents pour réussir **sa transition écologique et sociale**, elle agit pour l'égalité des chances. Elle ouvre des portes à ceux qui veulent s'émanciper et les accompagne pour révéler leur potentiel.



L'éducation et la formation, *levier d'insertion et d'action*

Elle investit dans l'éducation et la formation pour accompagner les parcours individuels de jeunes et d'adultes en difficulté : aider à l'orientation, susciter des vocations (mentorat, ...), éviter le décrochage scolaire, remobiliser et favoriser l'accès à la formation et l'emploi.

Elle soutient les projets qui incitent à l'action écocitoyenne, impliquant systématiquement les populations, de la sensibilisation jusqu'aux actions de transformation : pédagogie, sciences participatives, nouveaux imaginaires, formation aux pratiques durables, préservation et restauration de l'environnement, métiers de la transition écologique.

A l'international, les actions soutenues visent aussi à favoriser l'accès à l'éducation grâce à l'électrification (écoles, bibliothèques, centres de formation professionnelle, ...) et à développer l'enseignement sur la filière énergie génératrice d'emploi (formation à l'installation et à la maintenance de petites installations photovoltaïques, équipement en maquettes pédagogiques, ...).

La culture, *pour construire ensemble*

Parce que nos sociétés, exposées aux risques du changement climatique, sont fragilisées par la polarisation des opinions, la Fondation agit pour développer le dialogue et l'esprit critique. Elle est particulièrement attentive à attirer les jeunes de tous horizons dans son programme culturel. Elle invite à la réflexion collective sur des sujets de société pour mieux vivre ensemble, notamment grâce aux expositions d'art contemporain proposées gratuitement à la Fondation groupe EDF et en itinérance.

Engagée en France et à l'international, la Fondation soutient les initiatives locales au plus près des bénéficiaires et encourage les salariés du Groupe EDF à s'investir aux côtés des associations.

Circuit du projet

1. Vérification de l'éligibilité de votre projet
2. Dépôt de votre candidature sur le site de la Fondation
3. Sélection des dossiers par un comité de validation
4. Signature de la convention si votre projet est validé
5. Bilan sur la réalisation du projet

Mon projet est-il éligible ?

Ma structure doit :

- être éligible au mécénat,
- avoir son siège social en France ou en Europe pour les projets à l'international
- avoir 2 ans minimum d'existence,
- si le projet est déployé en France métropolitaine, bénéficier de ressources annuelles supérieures à 100 000 euros,
- ne pas avoir de caractère confessionnel ou politique.

Mon projet doit :

- s'inscrire dans les domaines de l'éducation et la formation, l'action écocitoyenne,
- porter une action collective,
- avoir un impact évaluable,
- ne pas avoir de caractère religieux, confessionnel ou politique,
- pour un projet international, être déployé en : Afrique du sud, Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Mozambique, Laos, Pérou.

Attention, la Fondation groupe EDF ne finance pas :

Les structures et leurs dépenses d'investissements, les projets individuels (bourses, études, voyages...) ou bénéficiant à un nombre restreint de personnes, les événements (spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, événements sportifs), les réalisations de films et objets de promotion et les voyages de classes ou de groupes ou sorties scolaires.

Un dépôt de dossier en 2 étapes

Complétez les champs obligatoires et joignez les documents demandés

Étape 1 : l'éligibilité et la conformité administrative de ma structure

- Statuts datés et signés
- Publication au Journal Officiel
- Document d'immatriculation attestant la forme juridique
- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale ou du dernier Conseil d'administration
- RIB / IBAN daté et signé avec l'adresse du siège social de la structure
- Attestation d'éligibilité au mécénat (déclaration d'utilité publique, rescrit fiscal, attestation sur l'honneur)

Pour les projets à l'international, les documents financiers vous seront demandés après l'étape 2.



Étape 2 : les actions proposées, les résultats attendus et le budget de mon projet

- Etat détaillé du dernier exercice clos
- Budget détaillé de l'année en cours (charges/produits, y compris une estimation valorisée des contributions volontaires en natures attendues)
- **Rapport complet intégral** du Commissaire aux comptes (quand la structure en dispose)
- *Ou le bilan et compte* de résultats avec ses annexes (quand la structure en dispose)
- *Ou le compte emploi ressources* et les trois derniers relevés bancaires
- Budget de fonctionnement et d'investissement pour les structures tenant une comptabilité publique

Pour compléter votre dossier, vous pouvez joindre une analyse d'impact, des études statistiques, des témoignages, des articles de presse...



Bon à savoir

***Les demandes de soutien se font exclusivement en ligne.
Aucune demande n'est traitée par courrier ou mail.***

Dialoguez avec nos équipes via la messagerie accessible depuis votre compte.

La plateforme de dépôt de dossiers est **accessible tout au long de l'année**.

Il est possible de **mettre la procédure en attente** grâce à la fonction brouillon.

N'oubliez pas de **cliquer sur « Valider et envoyer »** à la fin de chaque étape.

Rendez-vous sur

<https://projetsfondation.edf.com/fr/>

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

fondation-edf@edf.fr